

Avis de constitution

SOCIETE « AGRO SERVICES CORPORATE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 3921, Ilot 350

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/01/2026, et enregistrés le 28/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRO SERVICES CORPORATE »

Objet : achat, transformation et la commercialisation de fonds de tasse et de divers produits agricoles tels que le café, le palmier a huile, le vivrier
-l'élevage
-agriculture

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 3921, Ilot 350

Dirigeant(s) M TANO EHUI HERMANN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-00827 du 11/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10023/GTCA/RC/2026 du 11/02/2026

